

Initiatives ministérielles

devrait attendre qu'il ait été statué sur l'amendement pour en proposer un nouveau.

En outre, la cinquième édition clarifie encore plus le concept du sous-amendement au paragraphe 2) du commentaire 438, selon lequel:

On doit, au moyen d'un sous-amendement, chercher à préciser le fond de l'amendement: une proposition entièrement nouvelle n'est pas recevable.

[Français]

Le commentaire 441(2) explique un autre critère important: le sous-amendement doit porter sur l'amendement qu'on cherche, en principe, à modifier, non sur la motion principale.

L'amendement présentement devant la Chambre, proposé par l'honorable chef de l'opposition, se lit comme suit:

Qu'on modifie la motion en ajoutant, immédiatement après le mot Iraq, ce qui suit:

«en continuant à imposer des sanctions économiques, cet appui excluant pour le moment toute offensive militaire de la part du Canada».

[Traduction]

Le sous-amendement que propose le député de Winnipeg Transcona va beaucoup plus loin que le libellé de la motion. Il introduit diverses idées entièrement nouvelles, entre autres la démocratisation dans la région, l'élimination d'armes causant une destruction massive et la tenue d'une conférence internationale sur la paix.

Ces idées ont peut-être un lien avec la question très complexe que nous débattons actuellement, mais du point de vue de la procédure, elles s'écartent beaucoup du cadre d'un amendement qui serait jugé acceptable.

En conséquence, je dois conclure que le sous-amendement proposé est irrecevable.

L'APPUI AUX NATIONS UNIES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Comme vous le savez, monsieur le Président, je poursuis l'allocution que j'ai commencée hier soir et qui a été interrompue à minuit à cause de l'ajournement de la Chambre. Depuis, l'heure critique pour le début des hostilités dans le golfe Persique a sonné.

Mme le vice-président: Permettez-moi seulement de clarifier les choses. Nous en sommes maintenant à la

période de dix minutes de questions et d'observations suivant l'allocution du député. Il reste huit minutes à cette période.

M. Allmand: Madame la Présidente, j'avais compris cela. Hier soir, la députée de Bourassa a posé une question et, avant que j'aie pu y répondre, vous êtes passée à l'ajournement de la Chambre.

Depuis lors, l'heure critique de la guerre dans le golfe Persique a sonné mais, heureusement, aucun des deux camps n'a encore tiré, et il est encore temps de trouver une solution pacifique au problème.

Je le répète, à la fin du débat, hier soir, la députée de Bourassa m'a demandé pourquoi je continuais à appuyer le recours aux sanctions économiques pour régler le différend avec l'Irak alors que, selon elle, il y a des fuites le long des frontières iraniennes et syriennes. À son avis, les sanctions ne seraient donc pas efficaces.

Aujourd'hui, au cours de la période des questions, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a abondé dans son sens. Sans fournir ses sources, il a dit à la Chambre que les sanctions ne sauraient aucunement modifier la force militaire de l'Irak. C'est une façon de voir les choses. C'est l'opinion de la députée de Bourassa. C'est manifestement celle du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Mais il y a une autre façon de considérer cette affaire.

Dans mon discours, j'ai parlé hier soir de l'étude effectuée par l'université Harvard et dont faisait état le *New York Times* de lundi. Selon l'étude, les sanctions fonctionnent et elle feraient encore plus mal au printemps.

J'ai aussi parlé hier soir—je le répète—des débats qui ont eu lieu au Sénat et à la Chambre des représentants des États-Unis. Un bon nombre de sénateurs et de députés américains ont déclaré que les sanctions avaient de l'effet. Ils ont en outre mis le gouvernement américain en demeure de leur prouver le contraire, ce que celui-ci n'a pas fait.

J'ai de plus mentionné les déclarations émises par la CIA et par l'administration américaine avant les élections américaines de novembre. À ce moment-là, la CIA et l'administration américaine déclaraient que les sanctions fonctionnaient. Par contre, ils ont changé de ton et ont recouru aux options militaires, après les élections.